



Garde et pension alimentaire

Par **blanco13**, le **08/11/2013** à **17:47**

Bonjour à tous,

Lors de notre divorce, mon ex a obtenu la garde de notre fille et un droit à pension alimentaire. Ma fille étant aujourd'hui majeure, sans ressources et habitant toujours chez sa mère, puis-je lui verser la pension alimentaire à elle? (demande de l'enfant).

Si oui, quelles sont les démarches légales à effectuer?

En vous remerciant par avance de vos aimables réponses.

Cordialement.

Par **cocotte1003**, le **08/11/2013** à **19:28**

Bonjour, la pension doit être réglée à la personne indiquée sur le dernier jugement. Il faut saisir le jaf pour pouvoir la verser à votre fille, cordialement